

4.—Chiffres moyens des billets entre les mains du public, 1942-1951

NOTA.—Terre-Neuve employait depuis longtemps les billets de banque canadiens, de sorte que lorsqu'elle s'est unie au Canada en 1949, il n'a pas été nécessaire de modifier les chiffres de la circulation, mais l'inclusion des chiffres de la population de Terre-Neuve à compter de 1949 a réduit d'un montant estimatif de \$1 la circulation par tête des billets. Les chiffres comparables à ceux qui sont donnés ci-dessous paraissent, pour les années 1926-1941, à la p. 991 de l'*Annuaire* de 1946.

Année	Moyenne annuelle des chiffres de fin de mois			Moyenne annuelle des chiffres quotidiens	
	Billets de la Banque du Canada ¹	Billets des banques à charte ²	Total	Montant ³	Par tête ⁴
	\$	\$	\$	\$	\$
1942.....	472,011,416	69,502,871 ⁵	541,514,287	523,000,000	44.88
1943.....	660,998,231	49,082,172 ⁵	710,080,403	688,000,000	58.33
1944.....	821,330,660	37,056,187	858,386,847	835,000,000	69.90
1945.....	940,911,000	28,636,174	969,547,174	951,000,000	78.78
1946.....	981,727,494	23,172,717	1,004,900,211	992,000,000	80.70
1947.....	1,009,112,506	19,675,994	1,028,788,500	1,013,000,000	80.71
1948.....	1,055,587,720	17,109,071	1,072,696,791	1,053,000,000	82.12
1949.....	1,086,744,068	14,731,992	1,101,476,060	1,087,000,000	80.84
1950.....	1,100,898,470	6	1,101,322,513	1,085,000,000	79.13
1951.....	1,151,201,531	6	1,151,481,161	1,132,000,000	80.81

¹ Émission totale moins billets détenus par les banques à charte. ² Chiffre brut de la circulation seulement; les billets détenus par les autres banques à charte ne sont pas disponibles. Comprend, avant 1950, un montant relativement faible émis en vue de la circulation à l'étranger. ³ Les chiffres, au million près, ont été fournis par la Banque du Canada. ⁴ Chiffres fondés sur les estimations démographiques données à la p. 147; voir la remarque préliminaire du présent tableau. ⁵ Chiffre brut de la circulation, moins les billets détenus par les autres banques à charte. ⁶ En janvier 1950, la responsabilité qui incombait aux banques à charte à l'égard des billets qu'elles avaient mis en circulation au Canada et qui étaient encore entre les mains du public a été transmise à la Banque du Canada.

Monnaie*.—L'étalon monétaire du Canada est l'or au titre de 900 millièmes (23.22 grains d'or pur valent un dollar-or). La loi du cours monétaire uniforme de 1871 autorise la monnaie d'or, mais la frappe n'en fut toujours que très limitée. Il n'y a pas eu frappe de pièces d'or depuis 1919. Le souverain et le demi-souverain anglais, de même que l'aigle, le demi-aigle et le double-aigle des États-Unis ont cours légal. La monnaie divisionnaire consiste en pièces d'argent de \$1, de 50, 25 et 10 cents †, en pièces de nickel de 5 cents et en pièces de bronze de 1 cent. La monnaie divisionnaire d'argent a cours légal jusqu'à concurrence de dix dollars. Les pièces de 5 cents ont cours légal jusqu'à \$5 et la pièce de bronze de 1 cent jusqu'à 25 cents. Il n'y a aucune disposition concernant le rachat de la monnaie divisionnaire. Un tableau, page 821 de l'*Annuaire* de 1941, donne les particularités de poids légal, de titre, etc. des pièces de monnaie en circulation.

* Révisé à la Monnaie royale canadienne, Ottawa.

† La loi du cours monétaire de 1910 pourvoyait à l'émission de pièces d'argent de 1 dollar et de 5 cents. La pièce de 5 cents a été frappée librement jusqu'en 1921. Elle a encore cours légal limité, mais elle a été remplacée par la pièce de 5 cents en nickel. En 1942, une pièce de 5 cents en "tombac", alliage de cuivre-zinc, a été frappée afin de conserver le nickel pour les fins de guerre; cette pièce de monnaie a été remplacée en 1944 par une pièce de 5 cents en acier doux recouvert de chrome.